

Mr CAURANT Julien
Rue stang ar Goulinet
29720 Plonéour Lanvern

Mme le commissaire enquêteur , Nous souhaitons vous faire part de nos réflexions concernant les propositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plonéour - Lanvern

Nous constatons depuis de nombreuses années que la hauteur des murs de clôture , grillage et autres construit en limite de voie communale ne respecte pas le règlement de la commune , en effet le nouveaux PLU indique :

Zone UI Clôtures doublées d'une haie , la rédaction reste vague

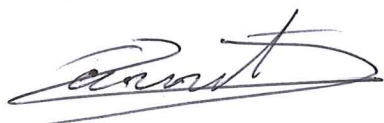
Zone UH hauteur limité mur enduits + dispositif de clair voie hauteur 60 cm , grillages et plaque PVC , hauteur 140 cm ne me parait pas suffisant au regard des autres réalisation des habitants de la commune .

Les possibilités sont trop restrictives . Il conviendrait d'autoriser une hauteur supplémentaire , les haies et autres écrans végétaux . Dans les textes il y est écrit préconisées , la bonne compréhension serait « autoriser » .

Nous constatons également des annexes , dépendances ,abri de jardin construit en toutes illégalité , ne serait t'il pas préférable de permettre la construction d'annexe type Abri de jardin hors zone Aedificanti . La hauteur des annexes en Zone A et N également limité a 4 m au faitage c'est peu .

Bien Cordialement

Julien Caurant



COURRIER ARRIVÉ
LE 30 JUIN 2021
MAIRIE de PLONÉOUR
LANVERN 29720